

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 7 juin 2017

Ouverture de séance à 18 h 30. Jean-Marc Serre fait l'appel.

Présents : Elus de la majorité : *Serre Jean-Marc, Garcia Patrick, Landraud Maryline, Maury Jean-Yves, Coat Jean-François, Harim Mina, De Vault François, Bianchi Jean-Noël, Garcia Christine, Parcollet Jean-Luc, Maîtrejean Régine, Bellec Georges, Garcia Antonio, Turchet Christiane, Céfis Alain, Lacour Christine, Dumontier Karima, Chamontin Serge, Forthoffer Martine*

Elus de l'opposition : *Prévot Michèle, Beau Jacky, Deffès Marie-Anne, Auriol Bernard*

Procurations : *Brouquier Philippe procuration à Maîtrejean Régine, Domingo Maïté procuration à Parcollet Jean-Luc, Veillet Alain procuration à Bianchi Jean-Noël, De Azévédo Paola procuration à Garcia Patrick, Martinez Serge procuration à Prévot Michèle.*

Absent : *Beydon Gérard*

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2017 par Mme Langlet, directrice générale des services.

18 h 33 suspension de séance pour signature du compte rendu.

18 h 36: reprise du conseil.

Monsieur Le Maire nomme comme secrétaire Mme Garcia Christine.

DELIBERATION N° 1

Objet : Personnel communal : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Présentation par Patrick Garcia.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 mai 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe à compter du 1^{er} juin 2017 les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour l'année 2017 comme suit :

FILIERES & CADRES D'EMPLOIS	Effectifs du cadre d'emplois	Nombre d'agents promouvables	Taux d'accès au 2^{ème} grade (proposé)	Taux d'accès au 3^{ème} grade (proposé)
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	2	0	-	-
Rédacteur	5	1	100%	-
Adjoint administratif	13	5	-	60%
FILIERE ANIMATION				
Animateur	1	0	-	-
Adjoint d'animation	8	0	-	-
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien territorial	1	0	-	-
Agent de maîtrise	6	2	0%	
Adjoint technique	53	23	5%	-
Adjoint technique	53	8	-	0%
FILIERE SOCIALE				
ATSEM	3	3	0%	

Votes : Pour : 28

contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°2

Objet : Personnel communal – création de postes

Présentation par Patrick Garcia.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la détermination par le conseil municipal des taux de promotion pour les avancements de grade et l'avis du comité technique en date du 23 mai 2017,

Vu les besoins de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil de créer les postes suivants à compter du 7 juin 2017 :

- * 1 poste de Rédacteur principal de 2^e classe
- * 3 postes d'Adjoint Administratif principal de 1^e classe
- * 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création des postes mentionnés ci-dessus à compter du 7 juin 2017.

- Fait la déclaration de création d'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche en vertu de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée articles 23 et 41

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets de l'exercice 2017 et suivants.

Votes : Pour : 28

Contre :0

Abstention :0

DELIBERATION N°3

Objet : Personnel communal - création de postes

Présentation par Patrick Garcia.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les besoins de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil de créer un poste d'adjoint technique à temps complet aux services techniques à compter du 7 juin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet aux services techniques à compter du 7 juin 2017.

- Fait la déclaration de création d'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche en vertu de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée articles 23 et 41

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets de l'exercice 2017 et suivants.

Votes : Pour : 28

Contre :0

Abstention :0

M. Beau : demande s'il s'agit d'une modification ou d'une embauche

P. Garcia : c'est une création de poste

M. Le Maire : il s'agit d'une personne qui était en contrat depuis 3 ans

DELIBERATION N°4

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune de Bourg Saint Andéol – Année 2016

Présentation par Jean-François Coat.

- Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales

- Considérant l'obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune sur son territoire pour l'année 2016,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Bourg Saint Andéol durant l'année 2016 et dont le bilan est porté sur un tableau annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Bourg Saint Andéol pour l'année 2016, tel que présenté par Monsieur le Maire,

- Dit que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'exercice 2016 de la commune.

Votes : Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 5

Service urbanisme

Acquisitions

base créée le 25.11.04
complétée le 08.01.07

BILAN DES ACQUISITIONS / CESSIONS DE LA COMMUNE EN 2016										
NOM du contractant	Ancien n° de cadastre	Nouveaux n° de cadastre acquis	Surface	Prix	Occupation	N° Délibération	Notaire	Acte notarié	Objet	
Acquisitions										
BARRY Christian	BC 45 p, BC 50 p, BC 53p	BC 476, BC 478, BC 479	819 m²	1 000,00 €	Voie - chemin rural - Pais Pival	N° 27 du 24 février 2016 et n° 52 du 09/02/2016	Me COT	Projet d'acte rédigé (30/09/2016)		
JOUANIN Patrick	AH 51p	AH 1716	279	1 €	Voie - chemin communal - chemin de La Lizee	N° 79 du 22 juin 2016	Me PERRUSEL	Acte du 23 août 2016	Régession voie	
consorts Chamontin et divers	AE 407p, AE 472p, 766p, AE 769, AE 770	AE 785, AE 786, AE 787, AE 788, AE 789, AE 790, 816, AE 817, AE 805, AE 806, AE 807, AE 808, AE 809.	527 m²	1 €	Terrain nu - quartier Chalencou	N°100 du 7 septembre 2016	Me FLANDRIN (Pierrelate)	Projet d'acte rédigé (23/11/2016)	Elargissement chemin de Chalencou	
L 318 - 3 (2016)					Transfert d'office	Voie communale	N° 105 du 19 octobre 2016	Me COT	Acte du 3 novembre 2016	
DEBLES Noel	AW 538, AW 539, AW 540	Idem	757 m²	3 000,00 €	Terrain nu	N° 99 du 7 septembre 2016	Me PERRUSEL	Documents transmis au notaire le 20 septembre 2016 pour établissement projet d'acte		
Société SONEPAR	AD 121	Idem	21 080 m²	334 000,00 €	Terrain avec un bâtiment de 6 119 m² dont 4 273 m² d'emprise au sol	N° 135 du 14 décembre 2016	Me COT	Projet d'acte rédigé (24/03/2017)	Bâtiment destiné aux services techniques	
Cessions 2016										
SCI DE LA BERRE	AW 94		365 m²	200 000,00 €	Ancien gymnase de Tourne - Avenue de Tourne	N° 26 du 24 février 2016	Me COT	Acte du 25/07/2016	Désaffectation de l'immeuble	
CHOPITEL Christophe	AS 108, AS 276		2 407 m²	204 595,00 €	Terrain nu	N° 136 du 14 décembre 2016	Me COT	Compromis de vente de terrain signé le 17/01/2017	Construction d'un pôle santé	

1

DELIBERATION N°5

Objet: Délibération portant adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la commune de Bourg Saint Andéol et affectation du résultat

Présentation par Jean-Yves Maury.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 31 mai 2017,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges Bellec, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la commune, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté			796 155,57		796 155,57	
Opérations de l'exercice	7 994 990,04	8 018 881,74	2 108 433,98	2 637 198,60	10 103 424,02	10 656 080,34
TOTAUX	7 994 990,04	8 018 881,74	2 904 589,55	2 637 198,60	10 899 579,59	10 656 080,34
Résultat de l'exercice		23 891,70		528 764,62		552 656,32
Résultat de clôture		23 891,70	267 390,95		243 499,25	

Besoin de financement de la section d'investissement

267 390,95

Restes à réaliser

D 286 619,86

R 310 846,00

Excédent de financement au titre des R.A.R

24 226,14

Besoin de financement global section d'investissement

243 164,81

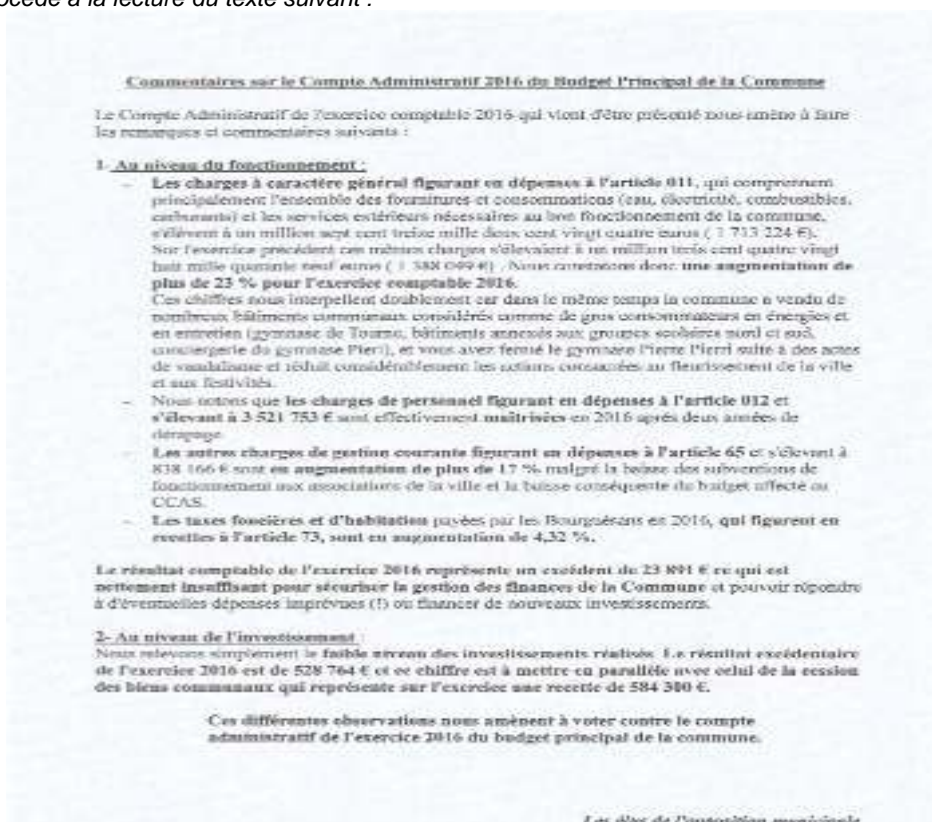
2°/ Considérant l'excédent de fonctionnement du BUDGET PRINCIPAL, décide d'affecter les sommes de :

23 891,70 € au compte 1068 (section d'investissement)

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Beau procède à la lecture du texte suivant :



M. Maury donne quelques explications en réponse à l'intervention de M. Beau :

Concernant la fiscalité Draga avec le reversement des taxes professionnelles, il y a une baisse de 8,25 % soit environ 55 000 €; les recettes liées aux droits de mutation baissent de 22 %. Nous ne nous expliquons pas ce chiffre en fonction de la reprise des ventes immobilières, c'est pour cela que nous avons demandé à la Trésorière des explications sur le manque de 133 000 €.

Concernant les charges, Monsieur Maury relève la baisse des charges de personnel, « nous sommes au même niveau que vous en 2013 ».

Pour les subventions versées, un élément non négligeable est l'école départementale de musique pour laquelle nous avons bloqué les paiements, mais nous avons été mis en demeure et avons dû payer 2014 + 2015 soit 122 000 € qui ont alourdi nos charges. Les frais concernant le SDIS ont aussi augmenté de 25 000 €.

Concernant les travaux, « je vous fais l'état de manière globale de nos investissements depuis notre élection : 4 118 000 € auxquels il faut retirer vos investissements sur le début 2014 soit pour notre équipe 3 118 000 €

investis par notre municipalité sur 3 ans sans emprunt ! »
 M. Maury donne lecture des ratios obligatoires joints à la délibération.

M. Georges Bellec en tant que doyen de la séance prend la place de M. Le Maire qui sort de la salle pour les votes.

Votes : Pour : 22

Contre : 5

Abstention : 1

COMPTE ADMINISTRATIF

Date 12/05/2017

Page 1

Budget: Ville de BOURG ST ANDEOL

Exercice: Exercice 2016

Tous postes/voies confondues

INVESTISSEMENT DEPENSES	Prévu	Exécuté	Restes à réaliser	Charges ou Produits rattachés	Credits à annuler
001 EXCEDE.OU DEFICIT INV.REPORTE	796 155,57				
001 Groupe d'articles 00	796 155,57				
001 DEFICIT INVEST.REPORTE	796 155,57				
040 Opérations transfertes sect.	655 000,23	634 245,15			190 000,22
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME	40 000,00	39 000,70			93,22
13011 SUB.EQP.TR.CPT.RESU.ETAT E	40 000,00	9 772,68			30 227,11
13012 SUB.EQP.TR.CPT.RESU.REF		10 607,18			-10 607,18
13013 SUB.EQP.INV.CPT.R.DEPARTE		1 590,54			-1 590,54
130151 SUBV INVEST GFP RATTACHE		340,70			-340,70
13016 SUB.EQP INV.TR.CPT.R.AUTRE		666,07			-666,07
13031 DETR		16 075,00			-16 075,00
19 DIFFERENCE SIREAL.IMMOBILISJ	435 000,23	435 000,23			
192 REALISAT. POSTER. AU 1.1.1990	435 000,23	435 000,23			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE		159 327,34			
21011 CONSTRUCTION HOTEL DE VIL		2 904,23			
21012 BATIMENTS SCOLAIRES		21 001,20			
21030 EQUIPEMENTS DU CEMETIERE		367,88			
21030 CONSTRUCTIONS-AUTRES SA		27 394,47			
2106 INST.G.AGENC.AMENAG.DICON		107 089,43			
22 IMMOBILISATIONS EN COURS	180 000,00				180 000,00
2202 IMMOBILIS. EN COURS TERRAI					
2203 IMMOBIL. EN COURS CONSTRU	180 000,00				180 000,00
041 Opérations patrimoniales	72 000,00	34 000,00			72 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME					
1302 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT					
22 IMMOBILISATIONS EN COURS	72 000,00	34 000,00			72 000,00
2203 IMMOBIL. EN COURS CONSTRU					
2208 AUTRES IMMOBILIS. CORPORE		34 000,00			
230 AVANC.S.ACOMP.IMMOBILICOR	72 000,00				72 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME	30 801,00				30 801,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME	30 801,00				30 801,00
13051 SUBV GFP DE RATTACHEMEN	30 801,00				30 801,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE	400 000,00	400 501,50			499,41
16 EMPRUNTS A DETTES ASSIMILEE	400 000,00	400 501,50			499,41
1601 EMPRUNTS EN UNITE EURO	400 000,00	400 501,50			499,41
1602 EMPRUNTS EN UNITE MONET.					
165 DEPOTS ET CAUTIONNEM. REC					
20 IMMOBILISATIONS INCOUPELLE	46 412,80	32 952,89	11 296,00		2 164,90
20 IMMOBILISATIONS INCOUPELLE	46 412,80	32 952,89	11 296,00		2 164,90
200 Frais d'études doc. urbanisme	6 630,80	10 400,00	5 896,80		-7 746,00
2001 FRAIS D'ETUDES	20 520,00	17 000,00	3 420,00		6 500,00
2003 FRAIS D'INSERTION					
2005 Cartes et droits similaires	8 258,00	4 644,00			3 612,00
204 Subvent d'équipements venales					
204 Subvent d'équipements venales					

COMPTE ADMINISTRATIF

Date: 12/05/2017

Page 2

Budget: Ville de BOURG ST ANDEOL

Exercice: Exercice 2016

Tous gestionnaires confondus

INVESTISSEMENT DEPENSES	Prévu	Emis	Restes à réaliser	Charges ou Produits rattachés	Crédits à annuler
2041512 SUBV EQUIP GPT COLL MAT II					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	1 185 353,20	947 934,24	237 323,06		95,90
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	1 185 353,20	947 934,24	237 323,06		95,90
2111 TERRAINS NUS	28 000,00	5 574,10			22 625,84
2112 TERRAINS DE VOIRIE					
2115 TERRAINS BATIS					
2116 CIMETIERES	3 000,00				3 000,00
2121 PLANTAT.ARBRES & ARBUSTES					
2128 AUTRES AGENCEMENT & AMEN	27 800,12	59 054,20	22 607,08		-10 000,84
21311 CONSTRUCTION HOTEL DE VIL	10 000,00	73 007,58			6 302,42
21312 BATIMENTS SCOLAIRES	30 000,00	20 608,48			3 101,52
21318 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE		21 507,60			-21 537,00
21318 CONSTRUCTIONS AUTRES BA	70 000,00	8 806,13			61 193,87
2135 INST.G.AGENC.AMENAG.D'ICOM	230 000,00	180 367,28	31 395,04		68 287,70
2151 RESEAUX UE VOIRIE	105 000,00	202 354,72	84 079,20		-131 433,92
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	20 000,00	15 533,45	1 440,00		3 026,55
21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT					
21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION	75 000,00	1 543,20	76 542,87		-7 085,27
21558 AUTRES RESEAUX	21 074,40	21 706,20	5 684,00		-6 295,80
21566 AUTRE MAT & OUTIL. D'INCEN		2 833,06	905,20		-3 319,32
21571 MATERIEL ROULANT	255 000,00	247 282,82			7 717,18
21578 AUTRE MAT & OUTIL. DE VOIR		4 140,00			-4 140,00
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MAT	1 470,00	19 422,74	3 406,00		-21 408,06
2160 OEUVRES D'ART AUTRES					
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	14 000,00	13 600,00			400,00
2183 MATER.BUREAU & MATER.INFC	12 000,00	5 643,46			6 356,54
2184 MOBILIER	30 000,00	31 794,99	1 382,22		-3 177,21
2188 AUTRES IMMOBILISA.CORPORÉ	90 000,00	46 393,27	8 081,51		25 525,22
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	244 000,00	34 000,00	38 000,00		172 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	244 000,00	34 000,00	38 000,00		172 000,00
2312 IMMOBILESEN COURS TERRA					
2313 IMMOBILEEN COURS CONSTRU					
2316 INSTALL.MATERIEL OUTILLAG.1					
2316 RESTAULDES COLLECT.OEUVR					
2318 AUTRES IMMOBILIS.CORPORÉ					
235 AVANC.& ACOMP IMMOBELL.CORÉ	244 000,00	34 000,00	38 000,00		172 000,00
26 PART.& CREANCES RAT.A PARTI	16 800,00	16 800,00			
26 PARTICIP.CREANCES RATT/PARTI	16 800,00	16 800,00			
268 AUTRES FORMES DE PARTICIP	16 800,00	16 800,00			
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	3 455 531,80	2 108 433,98	286 619,06		457 649,53